



**PTT  
SYNDICAT 36-37**

LA CAMUSIERE  
18 rue de l'Oiselet  
37550 ST AVERTIN  
Tél: 02 47 85 11 11  
Fax: 02 47 85 11 12

Email : [sudptt.36-37@wanadoo.fr](mailto:sudptt.36-37@wanadoo.fr)

St Avertin, le 13 avril 2015

## **EAR , SAISON 1 !**

**L**e 8 avril dernier, nous étions invités à une première réunion bilatérale concernant les EAR et les accords EAR de l'Indre-et-Loire et du Cher (le département de l'Indre ne dispose pas d'accord EAR spécifique).

La direction Touraine Berry nous a clairement formulé son souhait de dénoncer les dits accords rapidement pour différentes raisons.

Géographiquement, les regroupements de terrains de ces dernières années ainsi que l'émergence des secteurs à venir rendrait nécessaire un nouveau découpage des périmètres EAR.

Il existerait des disparités et dysfonctionnements sur l'entité : attribution de RC hors plaque pour une affectation proche du domicile, choix de refuser d'intervenir sur certains terrains, inégalité sur les indemnités, inégalité par rapport aux autres agents des bureaux sur l'indemnisation du samedi.

Enfin, la direction souligne un besoin « d'harmonisation » des 3 départements concernés, en précisant qu'il existe actuellement 5 régimes de travail différents entre le 18, le 36, le 37, les EAR et les CER.

Pour SUD PTT 36-37, si certains réaménagements peuvent être discutés, nous n'oublions cependant pas que la configuration actuelle du réseau nous a été imposée par la politique de La Poste à force d'incessantes restructurations. Il n'est pas question d'accepter « un nivellement par le bas ».

Le métier d'EAR requiert un certain nombre de compétences spécifiques qui le différencie de celui d'un agent sédentaire (disponibilités, adaptation, initiatives...). C'est pourquoi, les EAR doivent pouvoir continuer à bénéficier de compensations méritées.

Si la direction régionale s'est voulue rassurante en nous indiquant qu'il n'y aurait pas de remise en cause de la fonction d'EAR ni du nombre de positions de travail, il n'en demeure pas moins que nous saurons rester vigilants quant aux propositions à venir. Nous serons amenés à nous rencontrer de nouveau.

Dans un premier temps, la direction compte dénoncer les accords du 18 et du 37, s'en suivront la période de préavis et une phase de négociations.

Par ailleurs, suite à la demande d'un certain nombre de collègues, nous avons sollicité Lionel Chisson, DRH, afin qu'il organise une réunion plénière qui permettrait à tout un chacun d'exprimer son point de vue.